



Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_003 - URBANISME / HABITAT APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a été prescrit par délibération du Conseil communautaire n°2019-145 en date du 18 décembre 2019. Cette même délibération précisait les modalités de concertation retenues pour cette procédure.

Par délibération n°2019-144 en date du 18 décembre 2019, le conseil communautaire a également fixé les modalités de collaboration en lien avec la procédure d'élaboration du PLUi.

Ces modalités ont été complétées par l'adoption d'une charte de gouvernance par délibération n°2021-085 en date du 12 juillet 2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLUi a été débattu en conseil communautaire. Ce débat a été formalisé par le biais d'une délibération n°2023-114 en date du 16 octobre 2023.

Le projet de PLUi a ensuite été arrêté par délibération du conseil communautaire n°2025-051, en date du 15 mai 2025.

Il a ensuite été transmis aux 44 communes membres du Grand Charolais ainsi qu'à l'ensemble des personnes publiques associées et à l'Autorité Environnementale, et ce, en application des articles L.104-6, L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, qui avaient trois mois pour faire part de leur avis et de leurs observations.

Le tableur qui suit, résume les différentes consultations opérées dans ce cadre, ainsi que la nature de l'avis :

Personne publique associée ou commune	Date de réception du dossier par la personne publique associée (accusé de réception faisant foi)	Date de réception de l'avis par Le Grand Charolais	Date d'émission de l'avis	Décision
Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne Franche-Comté	05/06/2025	11/06/2025	11/06/2025	Avis favorable
Chambre d'Agriculture de l'Allier	05/06/2025	22/07/2025	21/07/2025	Avis favorable avec réserves
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire	04/06/2025	25/08/2025	22/08/2025	Avis favorable avec réserves
Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Or - Saône-et-Loire	02/06/2025	01/09/2025	28/08/2025	Avis favorable
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne-Franche-Comté	13/06/2025	12/06/2025	12/06/2025	Avis favorable
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier	05/06/2025	10/07/2025	01/07/2025	Avis favorable
Commission Départementale de	05/06/2025	16/07/2025	19/06/2025	Avis favorable

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Allier				
Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de Saône-et-Loire	05/06/2025	04/08/2025	29/07/2025	Avis favorable avec deux STECAL ayant reçu un avis défavorable
Conseil Départemental de Saône-et-Loire	04/06/2025	15/09/2025	05/09/21025	Pas d'avis, remarques en lien avec les compétences du Département
Institut National de l'Origine et de la Qualité Centre-Est	05/06/2025	13/08/2025	13/08/2025	Avis défavorable
Mairie de BALLORE	05/06/2025	28/08/2025	07/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de BARON	11/06/2025	01/07/2025	30/06/2025	Avis favorable
Mairie de BEAUBERY	02/06/2025	25/06/2025	19/06/2025	Avis favorable
Mairie de CHAMPLECY	05/06/2025	28/08/2025	22/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de CHANGY	04/06/2025	03/07/2025	01/07/2025	Avis favorable
Mairie de CHAROLLES	05/06/2025	09/07/2025	25/06/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de CHASSENARD	04/06/2025	17/07/2025	08/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de COULANGES	13/06/2025	07/07/2025	26/06/2025	Avis favorable
Mairie de DIGOIN	04/06/2025	29/08/2025	23/06/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de FONTENAY	04/06/2025	28/07/2025	16/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de GRANDVAUX	04/06/2025	24/06/2025	20/06/2025	Avis favorable
Mairie de HAUTEFOND	02/06/2025	07/07/2025	06/06/2025	Avis favorable
Mairie de LA-MOTTE-SAINT-JEAN	04/06/2025	17/07/2025	03/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de LE ROUSSET-MARIZY	04/06/2025	03/07/2025	18/08/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de LES GUERREAUX	04/06/2025	07/07/2025	30/06/2025	Avis favorable
Mairie de L'HOPITAL-LE-MERCIER	04/06/2025	08/07/2025	19/08/20025	Avis favorable avec réserves
Mairie de LUGNY-LES-CHAROLLES	04/06/2025	26/06/2025	13/06/2025	Avis favorable
Mairie de MARCILLY-LA-GUEURCE	04/06/2025	28/07/2025	03/07/2025	Avis favorable
Mairie de MARTIGNY-LE-COMTE	02/06/2025	01/08/2025	28/07/2025	Avis favorable
Mairie de MOLINET	05/06/2025	02/09/2025	01/09/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de NOCHIZE	04/06/2025	15/07/2025	06/06/2025	Avis favorable
Mairie de OUDRY	04/06/2025	26/08/2025	23/08/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de PALINGES	02/06/2025	30/06/2025	25/06/2025	Avis favorable
Mairie de PARAY-LE-MONIAL	02/06/2025	23/06/2025	19/06/2025	Avis favorable avec réserves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Mairie de POISSON	04/06/2025	05/08/2025	31/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de PRIZY	04/06/2025	30/07/2025	04/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de SAINT-AGNAN	04/06/2025	01/08/2025	25/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	11/06/2025	26/06/2025	19/06/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de SAINT-BONNET-DE-JOUX	05/06/2025	22/07/2025	15/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	11/06/2025	28/08/2025	03/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	02/06/2025	02/07/2025	20/06/2025	Avis favorable
Mairie de SAINT-LEGER-LES-PARAY	02/06/2025	07/07/2025	19/06/2025	Avis favorable
Mairie de SAINT-VINCENT-BRAGNY	02/06/2025	23/06/2025	03/06/2025	Avis favorable
Mairie de SAINT-YAN	02/06/2025	07/07/2025	18/08/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de SUIN	05/06/2025	25/07/2025	20/06/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de VARENNE-SAINT-GERMAIN	05/06/2025	10/07/2025	03/07/2025	Avis favorable avec réserves
Mairie de VAUDEBARRIER	04/06/2025	29/08/2025	03/07/2025	Avis favorable
Mairie de VENDENESSE-LES-CHAROLLES	04/06/2025	10/07/2025	04/07/2025	Avis favorable
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	06/06/2025			Se déclare non compétent pour émettre un avis
Mairie de VOLESVRES	02/06/2025	28/07/2025	16/07/2025	Avis favorable avec réserves
Pays Charolais Brionnais	02/06/2025	25/07/2025	10/07/2025	Avis favorable
Mairie de VITRY-EN-CHAROLLAIS	11/06/2025	03/09/2025	29/08/2025	Avis favorable avec réserves
Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire	Remis en main propre le 02/06/2025	13/08/2025	11/08/2025	Avis favorable avec réserves
Préfet de Saône-et-Loire	remis en main propre le 21/05/2025	11/08/2025	13/08/2025	Avis favorable avec réserves
Conseil Départemental de l'Allier	05/06/2025	04/09/2025	01/09/2025	Avis favorable
Mairie de VERSAUGUES	04/06/2025	04/09/2025	06/06/2025	Avis favorable
Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable	02/06/2025	12/09/2025	11/09/2025	Réserves et remarques
Mairie de VIRY	04/06/2025	08/09/2025	11/09/2025	Avis favorable
Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté	Transmission effectuée auprès du Préfet	16/08/2025	12/08/2025	Avis favorable avec réserves
Centre National de la Propriété Forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes	04/06/2025			Aucun avis transmis
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier	04/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne	04/06/2025			Aucun avis transmis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais	02/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté de Communes du Clunisois	02/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	05/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme	02/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté de Communes Marcigny	02/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier	04/06/2025			Aucun avis transmis
Communauté Urbaine Creusot-Montceau	02/06/2025			Aucun avis transmis
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	05/06/2025			Aucun avis transmis
Direction Départementale des Territoires de l'Allier	06/06/2025			Aucun avis transmis - avis commun avec la DDT 71
Institut National de l'Origine et de la Qualité Auvergne - Limousin	05/06/2025			Aucun avis transmis
Mairie de MORNAY	02/06/2025			Aucun avis transmis
Mairie de OZOLLES	04/06/2025			Aucun avis transmis
Préfet de l'Allier	02/06/2025			Aucun avis transmis - avis conjoint avec la DDT et le Préfet de Saône-et-Loire
SNCF - Réseau ferré de France	04/06/2025			Aucun avis transmis

Puis le projet de PLUi a fait l'objet d'une enquête publique concomitante avec la procédure d'abrogation des cartes communales des communes de Chassenard, La Motte-Saint-Jean, Lugny-lès-Charolles, Saint-Aubin-en-Charollais, Suin, Vendenesse-lès-Charolles et Suin, ainsi que l'établissement de Périmètres Délimités des Abords pour les communes de Changy, Charolles, Palinges et Paray-le-Monial, dont l'approbation fait l'objet des délibérations n°16 et n°17 de la présente séance.

Les modalités de tenue de l'enquête publique ont été fixées par arrêté du Président du Grand Charolais n°A2025_SG024 en date du 08 septembre 2025.

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} octobre 2025 à 09h00 au 31 octobre 2025 à 17h00 inclus.

La commission d'enquête publique a rendu son rapport d'enquête publique au Grand Charolais le 30 novembre 2025.

Celle-ci émet un avis favorable avec 3 réserves assorti de 7 remarques :

Ledit rapport expose notamment :

« Au vu des analyses présentées dans ce document et dans le rapport, la commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLUi) de la communauté de commune Le Grand Charolais.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Cet avis est toutefois assorti de 3 réserves :

1. Établir une programmation et un ordonnancement des ouvertures à l'urbanisation des zones 1AU comprenant non seulement « un échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements » (article L151-6-1 du code de l'urbanisme) mais également pour les zones 1AUb et 1AUc avec un potentiel de plus de 20 logements :

- un découpage en phases opérationnelles ;
- la mention de l'obligation de capacité suffisante des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- la définition des seuils déclencheurs des différentes ouvertures liés à la mise en service des équipements et à la réalisation de tout ou partie des phases ou opérations préalables ;
- le type d'autorisation d'urbanisme mobilisée (PA, DP, PC groupé, ...) et d'outils opérationnels (PAE, ZAC, ...).

2. Fournir dans le rapport de présentation une justification technique démontrant de manière argumentée (étude géotechnique, ...), l'impossibilité d'urbaniser le secteur du Tonkin (ancienne cité de la faïencerie) à court ou moyen terme. À défaut, ce secteur devrait intégrer le contingent des extensions urbaines (zones AU) au détriment d'une (ou plusieurs autres) plus éloignées du centre-ville.

3. Compléter le rapport de présentation par une estimation étayée et quantifiée du potentiel de production d'énergie renouvelable permis par projet de PLUi. »

L'intégralité du rapport d'enquête publique est disponible via le lien ci-après :
https://drive.google.com/drive/folders/1FD92b7u7mo-WDZfclFD9msPcCydEBQh-?usp=drive_link

Ce rapport a été présenté en Conseil des Maires du 22 janvier 2026. En cela, le dossier soumis à approbation comporte plusieurs modifications en comparaison du dossier d'arrêt projet, et ce, au regard des avis des communes, des avis des personnes publiques associées, des contributions lors de l'enquête publique, de l'avis de la commission d'enquête publique, ou d'erreurs matérielles constatées.

Le tableur ci-après expose notamment les évolutions les plus importantes :

A/ En ce qui concerne le dossier de rapport de présentation :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
État	Les dates de modifications des Plans de Prévention du Risques Inondations seront mises à jour dans l'ensemble des documents du dossier de rapport de présentation
Autorité environnementale	L'évaluation environnementale est reprise en ce qui concerne les incidences sur l'environnement et la santé humaine en proposant, quand cela est possible, des solutions alternatives
Conseil Départemental de Saône-et-Loire	L'état initial de l'environnement sera corrigé en ce qui concerne les Espaces Naturels Sensibles
Commission d'enquête publique	Les éléments concernant la justification de la réglementation intégrée au projet de PLUi concernant l'implantation de projets d'énergies renouvelables ont été complétés.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

B/ En ce qui concerne le dossier de règlement :

1-En ce qui concerne le règlement écrit :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire	Le règlement écrit sera reformulé afin d'assouplir les règles en matière de coloris des bâches des bassins de rétention pour les exploitations agricoles
État	Le règlement écrit clarifie les destinations autorisées par changements de destination
État	Le règlement écrit précise comme condition de levée des conditions d'urbanisation liées à l'assainissement, l'ordre de services des travaux nécessaires à la mise aux normes ou capacités de l'assainissement
État	Le règlement écrit intègre les orientations figurant au SDAGE en termes de débit de fuite
État	Les dates de modifications des Plans de Prévention du Risques Inondations seront mises à jour dans l'ensemble des documents du rapport réglementaire
Erreur matérielle	De nouveaux indices de zonage sont créés sur les STECAL concernant l'aire d'accueil des gens du voyage et le projet d'implantation d'une aire de grands de passage, afin d'autoriser la destination « autres équipements publics »
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire / Commission d'enquête publique	La règle de distance de 5 km entre deux projets photovoltaïques est supprimée dans le règlement écrit. De plus, la réglementation en la matière a été affinée dans sa rédaction.
Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	La distance maximale de construction d'un nouveau bâtiment agricole par rapport aux bâtiments existants a été assouplie dans le règlement écrit. Elle est portée désormais à 150 mètres.
Ville de Digoïn	Intégration d'une exception concernant la réglementation en matière de création de places de stationnement en zone 1Aub pour l'OAP « Bartoli ».
État	Intégration de la précision selon laquelle la date de démarrage du délai de 5 ans du PAPAG, est celle de la date d'institution de ce dernier, soit la date d'approbation du PLUi.

2- En ce qui concerne le règlement graphique :

2.1- Le règlement graphique :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Contribution à l'enquête publique (n°029)	Le zonage Uc2 est étendu plus en profondeur sur la parcelle C271 en se basant le tracé sur la limite de la parcelle C310 à PARAY-LE-MONIAL
Contribution à l'enquête publique (n°016)	Le zonage Uc2 est élargi sur les parcelles E 270 et 274 à SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE afin de ne pas bloquer le projet d'extension du logement et de construction d'annexe
Contribution à l'enquête publique (n°035)	Mise en place d'un zonage agricole sur la parcelle A 725 à VENDENESSE-LES-CHAROLLES
Contributions à l'enquête publique (n°042, 043, 242)	Mise en place d'un zonage Uf1 sur les parcelles AI 107, AI 166, B 605, AI 148, AI 149, AI 150 à VITRY-EN-CHAROLLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Contribution l'enquête (n°052)	à publique	Mise en place sur les parcelles ZC 25 et 72 d'un zonage Uxa à VITRY-EN-CHAROLLAIS
Contribution l'enquête (n°055)	à publique	Mise en place d'un zonage N sur la partie boisée au nord de la parcelle A 1346 à PARAY-LE-MONIAL
Contribution l'enquête (n°061)	à publique	Mise en place d'un zonage A sur les parcelles A 92, 109, 110, 111, 112, 113, 114 et 115 à FONTENAY
Contributions l'enquête (n°062, 063 et 064)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur les parcelles D 734, 736 et 738 à VARENNE-SAINT-GERMAIN (en intégrant le maintien de l'accès agricole)
Contribution l'enquête (n°065)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur une partie de la parcelle BP 63 à SAINT-VINCENT-BRAGNY
Contributions l'enquête (n°067)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur une partie de la parcelle AP 195 à LA MOTTE-SAINT-JEAN
Contribution l'enquête (n°073)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur la parcelle B 396 SAINT-LÉGER-LES-PARAY
Contribution l'enquête (n°085)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur les parcelles D 619, 620, 621, 622, 623, 624 et 626 à PARAY-LE-MONIAL, au regard des constructions existantes.
Contribution l'enquête (n°089)	à publique	Mise en place d'un zonage A sur la parcelle AE 173 à PALINGES
Contribution l'enquête (n°092)	à publique	Élargissement en profondeur (d'une dizaine de mètres environ) du tracé du zonage Uc2 de la parcelle B 255 à SAINT-LÉGER-LES-PARAY
Contribution l'enquête (n°098)	à publique	Élargissement de la zone Uc2 sur le nord de la parcelle AT 179, sur une profondeur d'une dizaine de mètres à DIGOIN
Contributions l'enquête (n°102, 128 et 137)	à publique	Extension de la zone Uc2 aux terrains bâtis B 407, B 408 et B 409, ainsi qu'à la parcelle B 410 à NOCHIZE
Contribution l'enquête (n°103)	à publique	Extension de la zone Uc2 de quelques mètres sur la parcelle AC 41 à VOLESVRES
Contribution l'enquête (n°117)	à publique	Mise en place d'un zonage U sur les parcelles C 182 et 396 à SAINT-LÉGER-LES-PARAY
Contribution l'enquête (n°145)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2, sur la partie actuellement urbanisée de la parcelle C 152 à VOLESVRES
Contribution l'enquête (n°151)	à publique	Élargissement de la zone Uc2 de la parcelle AD 104 à SAINT-BONNET-DE-JOUX
Contribution l'enquête (n°153)	à publique	Élargissement de la zone Uc2 de la parcelle A 503 à VARENNE-SAINT-GERMAIN
Contribution	à	Extension de la zone Uc2 aux parcelles AK 122, 123 et 124 à CHASSENARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

l'enquête (n°166)	publique	
Contribution l'enquête (n°173)	à publique	Extension du zonage agricole à la parcelle AB48 à LE ROUSSET-MARIZY
Contribution l'enquête (n°174)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur la partie de la parcelle B 255 à SAINT-LÉGER-LES-PARAY
Contribution l'enquête (n°179)	à publique	Mise en place d'un zonage NL sur la parcelle E 7 et 8 à PALINGES
Contribution l'enquête (n°187)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur la partie de la parcelle BD 111 à PARAY-LE-MONIAL
Contribution l'enquête (n°192)	à publique	Modification du tracé de la zone Nt sur la limite du lit majeur de l'AZI sans englober l'ensemble des parcelles cadastrales concernées à DIGOIN
Contribution l'enquête (n°203)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur les parcelles AK 176 et 362 à CHAROLLES
Contribution l'enquête (n°209)	à publique	Extension du zonage Uxa d'environ 4 400 m ² sur la parcelle B 889 à COULANGES
Contribution l'enquête (n°210)	à publique	Mise en place d'un zonage A sur les parcelles A 115, 113, 114, 112, 110, 111 et 92 à FONTENAY
Contribution l'enquête (n°228)	à publique	Extension de la zone UC2 sur parcelle AN 390 à SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, et ce, sur l'intégralité de la parcelle.
Contribution l'enquête (n°229)	à publique	Élargissement du tracé de la zone Uc2 en profondeur des parcelles B 278 et 279 à SAINT-LÉGER-LES-PARAY
Contributions l'enquête (n°42, 43 et 242)	à publique	Mise en place d'un zonage Uf1 sur les parcelles AI 149 et 150 à VITRY-EN-CHAROLLAIS
Contribution l'enquête (n°242)	à publique	Création d'un zonage spécifique pour l'équipement de l'aéroport de SAINT-YAN
Contribution l'enquête (n°243)	à publique	Mise en place d'un zonage Uc2 sur les parcelles C 20 et 21 à PARAY-LE-MONIAL
Contribution l'enquête (n°245)	à publique	Mise en place d'un zonage A sur une partie des parcelles E13, E14 et 16 à SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
Avis de la commune du ROUSSET-MARIZY		Mise en place d'un zonage Uf2 sur la parcelle AE 136 à LE ROUSSET-MARIZY
Avis de la commune de l'HÔPITAL-LE-MERCIER		Mise en place d'une zone Uc2 sur le secteur des parcelles D 309, D 308, D306 ... etc
Avis de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire		Mise en place d'un zonage Uf1 sur les parcelles BC 11 et 144 à DIGOIN (erreur matérielle d'affichage de l'indice de zonage dans le projet arrêté)
Avis de la commission		Le long de la Bourbince, toute parcelle agricole exploitée, non concernée par l'Atlas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

d'enquête publique	des Zones Inondables, le recensement d'une ZNIEFF, la présence d'un corridor écologique, passera d'un zonage N à un zonage A
Avis de la Chambre d'Agriculture de l'Allier	Les zonages agricoles ont été légèrement réajustés par endroit, dès qu'était noté la présence d'une exploitation agricole existante

2.3- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement graphique en conséquence :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Avis de la ville de PARAY-LE-MONIAL	Ajustement du tracé du secteur de l'OAP « Vignemont » (et du zonage AU en conséquence), du nombre de logements, de la densité attendue, ainsi que des éléments en lien avec les accès
Avis de la ville de CHAROLLES et contribution à l'enquête publique (n°028)	Ajustement de l'organisation de l'OAP « Le Bois Mottin » au regard du projet du pétitionnaire
Contribution à l'enquête publique (n°108)	Ajustement de l'organisation de l'OAP de VIRY et mise en place d'une sectorisation de l'urbanisation
Contribution à l'enquête publique (n°136)	Modification du tracé de l'OAP « Le Bourg de Marizy » sur la commune de LE ROUSSET-MARIZY, et ajustement de l'organisation de l'OAP
Avis de la commune de VARENNE-SAINT-GERMAIN	Modification d'une partie de la typologie de logement prévue dans l'OAP sur la commune de VARENNE-SAINT-GERMAIN
Avis de la commune de SUIN	Suppression de la zone AU et de l'OAP en conséquence, remplacée par la mise en place de deux zones AU (d'une surface revue à la baisse) et intégration d'OAP en conséquence
Avis de la commune de MOLINET	Suppression de la zone AU et de l'OAP en conséquence, remplacée par la mise en place de trois zones AU (d'une surface revue à la baisse) et intégration d'OAP en conséquence
Avis de la ville de DIGOIN	Modification de l'organisation de l'OAP « Bartoli » sur DIGOIN
Avis de la commune de SAINT-BONNET-DE-JOUX	Repositionnement de la mare dans l'OAP par rapport aux réalités de terrain

2.4- Les changements de destination et le règlement graphique en conséquence :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Contribution à l'enquête publique (n°049)	Recensement des bâtiments de la parcelle BE 51 sur PALINGES (avis favorable de la CDPENAF)
Contribution à l'enquête publique	Recensement du bâtiment de la parcelle BE 362 sur SAINT-JULIEN-DE-CIVRY (avis favorable de la CDPENAF)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

(n°093)	
Contribution à l'enquête publique (n°185)	Recensement du bâtiment de la parcelle B 329 sur CHAROLLES (avis favorable de la CDPENAF)
Avis de la commune de L'HÔPITAL-LE-MERCIER	Repositionnement du changement de destination n°74 à la bonne localisation, c'est-à-dire sur la parcelle D 552 à L'HOPITAL-LE-MERCIER
Avis de la commune de SUIN	Recensement des bâtiments de la parcelle AY 125 et 156 sur SUIN (avis favorable de la CDPENAF)

2.5- Les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) et le règlement graphique en conséquence :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Contribution à l'enquête publique (n°015)	Mise en place d'un STECAL (At) à FONTENAY, sur une partie de la parcelle A 284, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025
Contributions à l'enquête publique (n°147 et 154)	Mise en place d'un STECAL (Axa) à VARENNE-SAINT-GERMAIN, sur une partie de la parcelle D 337, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025
Contribution à l'enquête publique (n°163)	Agrandissement du STECAL numéro 18 (Axa) lors de l'arrêt projet, à GRANDVAUX, sur une partie des parcelles B 229, B 231, B 232, B 233, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025
Contribution à l'enquête publique (n°213)	Mise en place d'un STECAL (Nenr) à DIGOIN, sur les parcelles I 203, I 204, I 205, I 206, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025
Contribution à l'enquête publique (n°218)	Mise en place d'un STECAL (Aenr) à VITRY-EN-CHAROLLAIS, sur la parcelle ZA 13, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025
Avis défavorable de la CDPENAF en date du 29 juillet 2025	Suppression du STECAL (Aenr) numéroté 9 lors de l'arrêt projet, à CHAROLLES, sur la parcelle ZB 22, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025
Erreur matérielle	Mise en place en place d'un STECAL (Nxa) à CHANGY, sur une partie des parcelles B 198, B 201, B 202, ayant reçu un avis favorable de la CDPENAF en date du 23 décembre 2025

2.6- Les autres éléments figurant sur le règlement graphique :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Avis de la commune de SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	Relocalisation des éléments remarquable du patrimoine « dit de l'ermitage » et de « la mer de pierres », n°864 et n°865
Avis de la commune de VARENNE-SAINT-GERMAIN	Repère de la ligne de démarcation comme élément remarquable du patrimoine
Avis de la commune de SAINT-AGNAN	Ajout de deux emplacements réservés : - Sur une partie de la parcelle ZP n°311 concernant le projet « extension des

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

	équipements sportifs », - Sur une partie de la parcelle ZP n°236, concernant le projet « extension du cimetière ».
Avis de la ville de PARAY-LE-MONIAL	Mise en place d'emplacements réservés omis dans la version d'arrêt projet, à savoir : - Emplacement réservé "Les Carrés" sur une partie des parcelles BH 1 et 245 pour une superficie de 3 150 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Aménagement du carrefour RD 979/Rue du gue Léger) - Emplacement réservé "Les Carrés" sur une partie des parcelles BE 43, 47, 84 et 107 pour une superficie de 1 250 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Réservé pour la réalisation de l'assainissement collectif du quartier des Charcants) - Emplacement réservé "Bellevue" sur la parcelle AY 285 pour une superficie de 1 580 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Création de stationnement lié au transport scolaire) - Emplacement réservé "Notre Dame" sur les parcelles AH 449 (en partie), A 457, A 1026, AH 398, 460 et 462 pour une superficie de 1 650 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Aménagement et élargissement de la voie Rue Notre Dame création d'une voie cyclable à contre sens), - Emplacement réservé "Champ Pacaud" sur une partie de la parcelle A 462 pour une superficie de 14 130 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Extension du cimetière) - Emplacement réservé "La Verchère / Barbet" sur la parcelle A 28 pour une superficie de 13 800 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Création d'une lagune dans la vallée de l'Oudrache) - Emplacement réservé "Le Pré Petlouze, Faubourg Notre Dame" sur une partie de la parcelle AM 306 pour une superficie de 1 400 m ² à PARAY-LE-MONIAL (Aménagement Impasse Chervier - Rue au Loup)
Contribution à l'enquête publique (n°238)	Suppression de l'emplacement réservé n°40 à VOLESVRES
Contribution à l'enquête publique (n°206)	Ajustement de la trame « carrière » sur le site SIVIGNON à VENDENESSE-LES-CHAROLLES
Contribution à l'enquête publique (n°211)	Le tracé du corridor écologique est réajusté, en étant décalé de quelques mètres vers l'ouest de l'autre côté de la ferme « La Tour » à CHAMPLECY
Contribution à l'enquête publique (n°178)	Suppression de l'emplacement réservé initialement mis en place sur la parcelle A n°261 concernant la création d'un cheminement piétonnier à LUGNY-LES-CHAROLLES

C/ En ce qui concerne tout autre élément du dossier de PLUi :

Origine de la demande	Modification opérée dans le dossier soumis à approbation
Avis du Conseil Départemental de Saône-et-Loire	L'annexe concernant la réglementation des boisements sera complétée avec les éléments transmis par le Département

Ces remarques et demandes formulées par les personnes publiques associées ainsi que les contributions du public et les réserves et recommandations de la commission d'enquête ont donc conduit la Communauté de communes à réaliser quelques ajustements, précisions et compléments tels que rappelé ci-dessus.

La prise en compte par la Communauté de communes de ces avis, contributions, réserves et recommandations n'a pas remis en cause l'économie générale du projet de PLUi tel qu'arrêté le 15 mai 2025.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-21, L.163-6, L.163-7 et L.163-10, R.153-20 et suivants, R.163-9 et R.163-10 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays Charolais Brionnais approuvé le 30 octobre 2014 et modifié le 8 avril 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-145 en date du 18 décembre 2019, prescrivant l'élaboration du PLUi, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-114 en date du 16 octobre 2023 relative à la tenue du débat sur le PADD,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-048 en date du 15 mai 2025 prononçant la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sur les communes de Changy, Charolles, Palinges et Paray-le-Monial,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-049 en date du 15 mai 2025 prescrivant la procédure d'abrogation des cartes communales des communes de Chassenard, La Motte-Saint-Jean, Lugny-lès-Charolles, Saint-Aubin-en-Charollais, Suin et Vendennes-Lès-Charolles,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-050 en date du 15 mai 2025 approuvant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-051 en date du 15 mai 2025 prononçant l'arrêt du projet de PLUi,

Vu l'avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de Saône-et-Loire en date du 29 juillet 2025,

Vu l'avis de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de l'Allier en date du 19 juin 2025,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 11 septembre 2025, émis et reçu hors des délais réglementaires,

Vu les avis favorables des communes de : BARON, BEAUBERY, CHANGY, COULANGES, GRANDVAUX, HAUTEFOND, LES GUERREUX, LUGNY-LES-CHAROLLES, MARCILLY-LA-GUEURCE, MARTIGNY-LE-COMTE, NOCHIZE, PALINGES, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, SAINT-LEGER-LES-PARAY, SAINT-VINCENT-BRAGNY, VAUDEBARRIER, VENDENNES-LES-CHAROLLES,

Vu les avis favorables avec réserves des communes de : BALLORE, CHAMPLECY, CHAROLLES, CHASSENARD, DIGOIN, FONTENAY, LA MOTTE-SAINT-JEAN, LE ROUSSET-MARIZY, L'HOPITAL-LE-MERCIER, MOLINET, OUDRY, PARAY-LE-MONIAL, POISSON, PRIZY, SAINT-AGNAN, SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, SAINT-BONNET-DE-JOUX, SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE, SAINT-YAN, SUIN, VARENNE-SAINT-GERMAIN, VOLESVRES, VITRY-EN-CHAROLLAIS,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu les avis favorables sans réserves reçus hors des délais réglementaires, émis par les communes de VERSAUGUES et de VIRY,

Vu l'absence d'avis émis par les communes de MORNAY et OZOLLES, valant avis favorables tacites,

Vu l'absence d'avis défavorable de la part d'une des communes membres du Grand Charolais,

Vu l'avis de l'autorité environnementale, rendu par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), en date du 11 septembre 2025, émis et reçu par Le Grand Charolais hors des délais réglementaires,

Vu l'arrêté n°A2025_SG024 du Président du Grand Charolais, en date du 08 septembre 2025, fixant les modalités de tenue de l'enquête publique,

Vu le rapport de la commission d'enquête publique rendu le 30 novembre 2025, exposant un avis favorable avec réserves, disponible via le lien suivant : https://drive.google.com/drive/folders/1FD92b7u7mo-WDZfcIFD9msPcCydEBQh-?usp=drive_link

Vu le débat qui s'est tenu en Conseil des Maires en date du 22 janvier 2026, où a été présenté le rapport d'enquête publique, ainsi que les modifications qu'il est proposé d'apporter au dossier de PLUi,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 08 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

Considérant qu'il est proposé d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Charolais, en incluant les modifications exposées dans la présente délibération, annexé à la présente délibération et disponible via le lien ci-après : https://drive.google.com/drive/folders/12gVsmna47k_Cdt34cSDCM8TZkTPJbGh?usp=sharing

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

**A la majorité par 65 pour,
1 abstention(s),**

DÉCIDE

- d'approuver les modifications apportées au projet de PLUi arrêté le 15 mai 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Charolais, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Charolais à effectuer l'ensemble des mesures de publicité et d'affichage liées à l'approbation du PLUi, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, en l'occurrence :
 - d'un affichage au siège de la Communauté de communes Le Grand Charolais et en mairie des communes membres durant un mois ; une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans les départements de Saône-et-Loire et de l'Allier,
 - d'une publication électronique sur le site internet du Grand Charolais sous un format non modifiable en application de l'article R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Charolais, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.

Il est également rappelé que :

- la présente délibération ainsi que celle approuvant l'abrogation de la carte communale de Chassenard seront communiquées à Monsieur le Préfet de l'Allier, ce dernier disposant d'un délai de deux mois pour approuver cette abrogation,
- la présente délibération ainsi que celle approuvant l'abrogation des cartes communales de La Motte-Saint-Jean, Lugny-lès-Charolles, Saint-Aubin-en-Charollais, Suin, et Vendennes-lès-Charolles, seront communiquées à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, ce dernier disposant d'un délai de deux mois pour approuver cette abrogation,
- la présente délibération deviendra exécutoire, rendant le PLUi opposable, à compter de la publication des arrêtés préfectoraux d'abrogation des cartes communales et à compter de l'exécution de la dernière mesure de publicité relative à l'approbation du PLUi, en l'occurrence la publication du dossier complet sur le Géoportail National de l'Urbanisme, dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 en date du 07 octobre 2021,
- le dossier de PLUi sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté de communes Le Grand Charolais (32 rue Louis Desrichard, 71600, PARAY-LE-MONIAL), aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en ligne sur le site internet du Grand Charolais (www.legrandcharolais.fr).
- le dossier de PLUi signé, tel qu'approuvé par la présente délibération, sera disponible via le lien ci-après :
https://drive.google.com/drive/folders/1x6DWscIiOaVS_WE9Jllpmbdy72_8LLPN?usp=sharing

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais